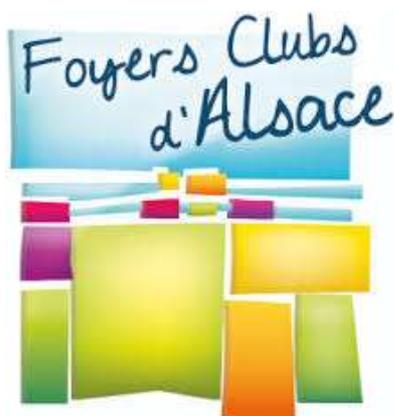


# LE MONDE A TRAVERS LES COULEURS

PROJET  
PEDAGOGIQUE

2024-  
2025

Les Ptits Ceps  
Husseren-Les-Châteaux



# SOMMAIRE

## **I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL**

Situation géographique

Le Projet Educatif de la Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace

L'équipe d'animation

## **II. LES OBJECTIFS**

Objectifs généraux

Objectifs opérationnels

## **III. LE PUBLIC**

## **IV. LES MOYENS**

Humains

Les locaux

## **V. LE FONCTIONNEMENT, VIE QUOTIDIENNE**

L'ALSH

Les activités

## **VI. LA COMMUNICATION**

## **VII. L'EVALUATION**

A travers ce document la directrice explique la manière dont elle va appliquer la démarche pédagogique qui découle directement des objectifs éducatifs de la Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace. Le projet pédagogique est un « contrat d'engagement moral » entre le directeur et son équipe pédagogique. Il lie les deux parties et leur permet ainsi d'axer leur travail selon les objectifs pédagogiques et les règles de fonctionnement définies par le dit projet.

## I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL

### • Situation géographique

L'accueil se situe au 4, rue de la Châtaigneraie, à Husseren-les-Châteaux. Cette commune est un endroit idéal pour le développement de l'enfant. Au cœur du vignoble, Husseren-les-Châteaux, dispose d'un environnement naturel incontestable.

La structure réside dans l'aile gauche des locaux de l'école maternelle. Les lieux disposent de salles mitoyennes. Cette situation nous permet de respecter les besoins et rythmes de l'enfant.

### • Le Projet Educatif de la Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace

**Organisateur :**

**Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace**

**4, rue des Castors**

**68200 Mulhouse**

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace est convaincue que chaque enfant, chaque jeune, doit devenir un citoyen engagé et réfléchi, en tant qu'acteur de son développement dans son environnement. En voyant l'enfant et le jeune comme un moteur de transformation sociale, la FDFC s'engage à mobiliser tous les moyens humains et matériels pour soutenir son épanouissement, son apprentissage et le développement de son autonomie. Ainsi, en adaptant les projets aux besoins et aux rythmes des enfants et des jeunes, elle favorise leur épanouissement personnel, la découverte et l'ouverture au monde.

#### **Aider l'enfant à se construire :**

Faciliter le développement individuel de l'enfant, tout en lui permettant de trouver sa place au sein d'un groupe. Ses besoins spécifiques sont pris en compte, et chaque enfant est accueilli dans un cadre bienveillant et respectueux de ses évolutions et de ses apprentissages.

#### **Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture du monde qui l'entoure :**

Les activités proposées sont dans des espaces d'épanouissement et d'aventure, permettant à chaque enfant de vivre des moments différents de ceux vécus à l'école ou à la maison et d'en retirer du plaisir et de la satisfaction.

### **S'inscrire dans une démarche de coéducation :**

La Fédération souhaite favoriser une démarche globale avec les associations, les écoles et les familles afin qu'elles deviennent des partenaires actifs, capables de développer l'animation et l'éducation en faveur des enfants. Cela passe par la création d'espaces, apport de compétences, comité d'usager, engagement dans la gestion de l'association,...

### **Favoriser l'éducation au développement durable :**

L'éducation au développement durable est un enjeu majeur pour préparer les jeunes générations à relever les défis environnementaux, sociaux et économiques de demain. Cet objectif vise à sensibiliser les enfants à l'importance de la durabilité et les encourager à adopter des comportements responsables dès leur plus jeune âge.

Cette approche permet de sensibiliser les enfants mais aussi de les motiver à devenir des acteurs du changement, capables de contribuer à un avenir plus durable et solidaire. En développant des compétences, des connaissances et des comportements éco responsables, les enfants seront mieux préparés à relever les défis environnementaux qui les attendent.

## II. LES OBJECTIFS

Les objectifs cités ci-dessous découlent directement du projet éducatif. Afin de pouvoir développer au mieux chacun d'entre eux, nous avons choisi d'en approfondir deux. Les autres objectifs, sont mis en avant au quotidien et tout au long de l'année.

- Objectifs généraux

- Favoriser le respect, l'entraide, l'autonomie et l'imaginaire

- Objectif opérationnels

Afin de mener à bien les objectifs généraux, l'équipe veillera à proposer des activités ludiques, simples tout en respectant le rythme et le bien-être de l'enfant :

### Favoriser le respect et l'entraide :

- Le respect des copains et des adultes lors des échanges et jeux
- Encourager les plus grands à aider les plus petits dans les tâches quotidiennes et pendant les activités.
- L'écoute attentive des besoins de chacun
- Participer activement à des projets et respecter son rôle dans le groupe
- Accepter les responsabilités données par l'équipe
- Participer activement aux jeux nécessitant un esprit d'équipe
- Accepter de perdre
- Favoriser les travaux en groupe
- Partager ses idées avec les autres

### Favoriser l'autonomie :

- Responsabiliser les enfants à travers les gestes du quotidien.
- Participer activement à l'élaboration des règles de vie en collectivité
- Contribuer au respect des règles de jeu (temps d'activité et repas)
- Proposer des activités autonomes durant les temps calmes.
- L'apprentissage des petits pour l'habillage et le passage aux toilettes en groupe
- Utiliser un jeu et le ranger après utilisation.
- S'occuper seul durant les temps libres
- Accepter et respecter les enfants qui ont besoins d'être seul un moment dans la journée.
- Être autonome dans la gestion du matériel lors des ateliers manuels
- Préparer et ranger une activité

### Développer l'imaginaire :

- Proposer aux enfants des activités permettant la liberté d'imaginer
- Mise en scène de situation donnant la possibilité à l'enfant de laisser cour à son imagination
- Les coins permanents durant la journée laissant l'enfant jouer seul ou avec ses copains

### III. LE PUBLIC

Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 11 ans. Les enfants de 3 ans doivent être scolarisés. Nous prenons également en charge les enfants ne résidants pas dans le R.P.I sous réserve des places disponibles

Nous essayons dans la mesure du possible de proposer des activités pour petits et grands. Les petits et les grands seront ensemble selon leurs envies et activités favorisant ainsi leur socialisation et leurs apprentissages.

#### **L'accompagnement d'enfants à besoins particuliers**

Le projet de la structure se base sur les principes de mixité sociale et d'égalité des droits et des chances. En effet, tout enfant, **même porteur de handicap**, a le droit d'être inclut en milieu ordinaire dans la structure petite enfance (loi sur le handicap du 11 Février 2005 : pour l'égalité des droits et des chances).

« S'inscrivant dans ce cadre, l'action du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports vise ainsi à garantir aux mineurs en situation de handicap l'accessibilité aux loisirs et vacances de leur choix. Cette mission constitue un véritable enjeu de société et une priorité que le ministère partage avec de nombreux acteurs, dont les professionnels du handicap et les associations qui œuvrent dans ce domaine, les organisateurs d'ACM et les caisses d'allocations familiales. »

L'accueil des enfants ou de jeunes à besoins particuliers favorise une approche inclusive, permettant à tous de partager les mêmes espaces, activités et moments de loisirs. Cela contribue à une meilleure intégration sociale, en sensibilisant tous les enfants aux différences et en promouvant le respect, la tolérance et la compréhension de l'autre.

En interagissant ensemble, les enfants apprennent la solidarité, l'entraide et l'empathie dès leur plus jeune âge. Ces moments de partage permette aux enfants de se montrer plus attentifs aux besoins d'autrui en favorisant un climat de bienveillance au sein de l'accueil.

Les accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueils de scoutisme, accueils de loisirs périscolaire et extrascolaires et accueils de jeunes) sont des espaces privilégiés du «

vivre ensemble » et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les mineurs, en situation de handicap ou non, pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente organisées autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique. À travers l'expérience de la vie collective, ces activités leur permettent de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Le périscolaire offre aux mineurs en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille ou de l'école qui les accueille au quotidien. Grâce à ces opportunités, les enfants peuvent ainsi développer avec leurs pairs des relations enrichissantes pour tous.

L'accompagnement d'enfants à besoins particuliers est possible et facilité grâce aux outils créés par la Fédération des Foyers Clubs. Par exemple, le livret d'accueil à besoins particuliers est mis à disposition et rempli avec les parents afin d'apprendre, notamment, à mieux connaître les habitudes de vies de l'enfant accueilli. La FDFC met également à disposition des accueils périscolaire une équipe mobile formée à l'accompagnement de ces enfants dans les structures pour faciliter leurs accueils et répondre aux questionnements éventuels des équipes sur place

#### IV. LES MOYENS

##### L'équipe d'animation

L'équipe pédagogique est actuellement constituée de 4 adultes et éventuellement d'1 ou 2 stagiaires durant les ALSH Vacances.

Mme GUCCIONE Stéphanie : Directrice BAFD à temps plein

Mme FUCHS Elodie : Animatrice BAFA à temps plein

Mme GRAS Gaëlle : Animatrice BAFA mi-temps

Mme SEYLLER Virginie : Animatrice non qualifiée

L'équipe bénéficie de compétences pluridisciplinaires afin de pouvoir proposer des activités diversifiées.

Dans tous les cas les animateurs devront être à l'écoute des enfants pour répondre au mieux à leurs besoins.

##### Le rôle de la directrice :

- Se charger du bon déroulement des ACM et des séjours mis en place.
- Gérer, orienter et diriger l'équipe d'animation
- Evaluer et former les animateurs et stagiaires à travers un suivi complet et personnalisé
- Faire respecter les règles mis en vigueur par la DDCSPP ainsi que les lois régissant notre nation.
- Veiller au respect des règles d'hygiènes et de sécurité

- Etablir des temps de réunions afin d'échanger sur les activités menées et le déroulement des journées et celles à venir.
- S'assurer que les animations soient de bonnes qualités de manière constante
- Veiller au bien-être des enfants, de son équipe et des parents
- Missionner et déléguer quand la situation le demande

### Le rôle de l'équipe d'animation :

- Encadre et gère les activités dans le respect des lois et des règles de sécurité.
- Elle se porte garante du respect de la démarche pédagogique.
- Elle garanti une sécurité physique et morale à son public.
- Elle s'engage à effectuer son possible afin que l'ACM soit un lieu convivial, divertissant, riche en échanges de manière égal pour tous.
- Se charge de l'animation et l'encadrement de façon créative en lien avec les objectifs pédagogiques évoqués ci-dessus.
- Etre à l'écoute de l'enfant, des familles et des partenaires sollicités.
- Travaille en équipe et est porteuse d'innovation et de propositions.

### Les locaux

Les locaux sont la propriété de la commune d'Husseren-les-châteaux.

Ils respectent les exigences définies par la DDCSPP en termes de réglementation d'hygiène et de sécurité.

Nous disposons d'une salle de jeux équipée :

- D'un espace livres avec un canapé
- D'un espace jeux avec des tables et des jeux de société adaptés aux plus petits comme aux plus grands...
- D'un espace dinettes pour les plus petits

Nous disposons également d'une grande salle d'évolution qui nous permet de mettre en place des activités physiques et sportives à l'intérieur.

Pour les animations à l'extérieur, les enfants disposent :

- D'un petit parc et d'un terrain de tennis.
- De ballons et de jeux d'extérieur.
- D'une cabane avec des vélos, skates, rollers, raquettes etc...

Du matériel pédagogique (feuilles, crayons, peinture etc...) et ludique (jeux de société, de coopérations etc...) sera mis à la disposition de l'équipe d'animation et des enfants. Il est sous la responsabilité des usagers qui s'assureront de son état et de son partage.

## VI. LE FONCTIONNEMENT, VIE QUOTIDIENNE

### Les horaires

#### Période scolaire :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 11h50-13h45 et 16h15-19h00
- Mercredi : 7h30-18h30

#### Périodes de petites et grandes vacances :

Durant ces périodes de vacances les horaires sont, du lundi au vendredi : 7h30 - 18h30

Le centre fonctionne la première semaine des vacances d'Automne/Hiver/Printemps et les 3 semaines de Juillet.

Voici les horaires de présences de l'équipe d'encadrement pendant le temps scolaire :

### Les temps d'activités

Nous adaptons les activités en fonction du temps, du nombre d'enfants et de leur demande. Les modes d'interventions sont multiples, l'animateur doit être capable de les varier en fonction du thème de la période et le directeur doit veiller à cette pluralité des registres. L'activité en autonomie peut s'envisager sous la vigilance d'un animateur.

Aucun enfant ne sera obligé ou forcé à participer à une activité. L'enfant aura toujours le choix de faire autre chose de manière autonome si l'activité ne lui plaît pas.

Les enfants qui le souhaitent, peuvent faire leurs devoirs en toute autonomie après le goûter. Cependant les devoirs aux p'tits ceps ne sont pas obligatoires car le lieu n'est pas propice aux apprentissages des leçons. L'enfant peut choisir de profiter de son temps récréatif et/ou participer à une activité proposée par l'équipe d'animation.

### Les repas

Avant et après chaque repas, les enfants devront se laver les mains afin de limiter la transmission des microbes.

Les repas se prendront dans la mesure du possible dans le calme et la convivialité.

Les enfants se mettent à table. Chaque table est invitée à se lever pour être servie de l'entrée, du plat chaud et du dessert. Les animateurs mangent avec les enfants.

L'équipe met les plats au four en suivant le protocole de cuisson donné par le traiteur. Les animateurs vérifient la température à l'aide d'un thermomètre spécifique. Pendant le repas les enfants devront goûter un peu de chaque aliment.

Les animateurs doivent veiller au bon équilibre alimentaire des enfants.

Chaque enfant débarrasse son assiette et la dépose au centre de la table. Un enfant par table apporte les assiettes et couverts sur le chariot. Pour chaque table, les enfants

désigneront avant le repas un responsable pour débarrasser les assiettes et nettoyer la table.

**Le traiteur « Gourmets & Gourmands »** a à cœur de délivrer un service de qualité tout en sensibilisant aux gestes citoyens. En effet « Gourmets & Gourmands » favorise l'approvisionnement de proximité en travaillant avec des fournisseurs locaux. De plus les produits approvisionnés (80 % des fruits et légumes) sont **issus de l'agriculture raisonnée**. « Gourmets & Gourmands » propose **des produits locaux et BIO** autant que possible. Les menus sont équilibrés, variés et adaptés aux besoins nutritionnels de l'enfant. Ils mettent en avant des produits de saison de nos régions.

Les familles disposent d'un choix de **deux menus différents** par jour pour leurs enfants « ordinaire ou végétarien ». Afin d'éveiller la curiosité des enfants un menu « végétarien » unique est servi une fois par semaine à tous les enfants.

Le traiteur fournit des **repas adaptés à l'âge et aux besoins des enfants**

La composition des menus varie chaque jour mais le repas est généralement composé :

- D'une entrée (salade, potage par exemple)
- D'un plat (viande/poisson, légumes, féculents)
- D'un produit laitier (fromage ou yaourt)
- D'un dessert (fruit ou autre)
- De deux tranches de pain

### Les affaires personnelles

Les affaires des animateurs (sacs à main, vestes) seront accrochées derrière la porte de l'école maternelle.

Les affaires des enfants (sacs à dos, chaussures, vestes, cartables) sont rangées sur les portes manteaux.

Les enfants sont autorisés à apporter des objets de leur domicile, cependant l'équipe décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse et se voit le droit de le confisquer à l'enfant et le rendre aux parents en fin de journée si cela crée des tensions au sein des enfants.

### Le pointage

Au début de chaque temps d'accueil des enfants l'équipe fera le point sur les présences des enfants et vérifiera que les enfants inscrits sont bien présents et ajoutera les enfants non-inscrits. Si un enfant inscrit n'est pas là, L'équipe d'encadrement sera chargée d'appeler ses parents pour vérifier qu'il doit bien être présent. Si les parents ne sont pas joignables il appellera l'école ou la personne en charge des enfants dans le bus.

## Hygiène et santé

En l'absence de certificat de vaccinations, il doit être produit un certificat médical de contre indication précisant la nature du vaccin et la durée de la contre indication. Il doit être signé et daté par le médecin de famille et doit être renouvelé dès que la date de contre indication est dépassée.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accueilli. Il pourra réintégrer l'ACM uniquement sur présentation d'un certificat médical de non-contagion.

## Maladie, accident et urgence

La procédure mis en œuvre par le personnel est la suivante :

**Blessure sans gravité** : un registre des soins administrés par l'animateur ou un membre du personnel est mis à la disposition des parents sur demande. Il y apparaît l'heure et la date de l'incident, le nom et prénom de l'enfant ainsi que celui de la personne ayant appliqué les soins, la cause de l'incident et les produits utilisés.

A savoir que le personnel encadrant pourra uniquement administrer les soins de base c'est-à-dire, antiseptique et pansement. Tout autre médicament doit impérativement être accompagné d'une ordonnance nominative indiquant la quantité et la durée du traitement.

**Accident sans gravité ou maladie** : Les parents sont appelés en cas de maladie de l'enfant. L'accident sera signalé par téléphone ou au départ de l'enfant après les activités.

**Accident grave** : Appelle des services de secours approprié et du responsable légal de l'enfant. Une fiche de renseignement sur l'accident doit être remplie et envoyée à la DDCSPP. Elle peut être consultée par le responsable légal.

**Une déclaration sera effectuée à notre assurance, cela peut concerner les accidents graves mais également les accidents sans gravité.**

## Les activités

Les enfants participent aux activités de leur choix. Ils peuvent proposer des idées et devenir acteur du programme dans la mesure du possible.

Afin de respecter au mieux les besoins de l'enfant, les animateurs devront être particulièrement attentifs à la répartition des temps d'activités et de repos :

- Respect du rythme de vie (temps calme en début de matinée et en début d'après-midi)
- Marquer le passage d'une activité à une autre par une petite pause
- Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme en restant constamment à l'écoute de chacun.

Dans tout projet, l'enfant (ou le groupe) sera le principal acteur, décideur, et disposera donc d'une certaine autonomie. Le rôle de l'animateur se focalisera surtout sur l'accompagnement du projet ; c'est seulement de cette façon que les enfants pourront se forger leur propre expérience.

**Cette année nos activités seront en lien avec « le monde à travers les couleurs »**

A cette occasion les enfants pourront participer à des activités culinaires, manuelles, physiques, culturelles et artistiques en fonction des thèmes des périodes.

Les activités seront proposées par l'équipe d'animation, toujours en adéquation avec les objectifs pédagogiques.

Les programmes d'animations seront élaborés par l'équipe et envoyés aux familles par mail 1 mois avant chaque vacance scolaire.

## V. LA COMMUNICATION

<b>Moyens de communication avec les parents</b>	<b>But et type d'information</b>
Le Livret d'accueil	Présentation du projet éducatif et du règlement intérieur. Fiche d'inscription, fiche sanitaire et autorisations diverses
Le Livret pédagogique	Présentation du projet éducatif et pédagogique, de l'équipe, des projets d'animation et des temps forts
Réunions d'information	Communication du projet pédagogique et d'animation
Pôle d'information (affichages)	Menus, programmes des activités, présentation des objectifs pédagogiques, règlement intérieur. Besoin de matériel, action ponctuelle
Le portail famille	Demandes de réservation des créneaux souhaités, paiement des factures mensuelles, communication administrative, informations diverses,
Courriels	Projet pédagogique, plaquettes vacances, menus, programmation d'activités spécifiques, temps forts vécus par les enfants, informations particulières
Échanges oraux	Informations particulières sur le vécu de l'enfant à l'accueil, informations administratives
Pôle d'exposition	La plupart des réalisations des enfants y sont exposées. Cela permet aux familles de voir ce qui a été réalisé par le groupe.
Évènement convivial	Renforcer la relation avec les familles. Présenter les différentes animations qui se déroulent au sein de l'accueil. Impliquer les parents dans l'évènement.

## VI. EVALUATION

### L'évaluation du fonctionnement dans la vie quotidienne

L'évaluation du fonctionnement quotidien de l'accueil périscolaire s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration.

L'objectif est de permettre un suivi régulier du projet pédagogique afin d'identifier les points forts et les axes de progrès. En procédant ainsi, l'équipe d'animation peut proposer des évolutions pertinentes et remédier à des situations problématiques tout au long de l'année.

Les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont régulièrement évalués, garantissant ainsi que les activités proposées répondent aux besoins des enfants et respectent les valeurs éducatives de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.

Cette évaluation comprend non seulement la mise en œuvre des actions, mais également la satisfaction des enfants et des parents, ainsi que l'efficacité des méthodes pédagogiques utilisées.

Les principaux leviers d'action et d'évaluation pour le fonctionnement quotidien du périscolaire :

### Evaluation des activités pédagogiques

- Observation directe : les animateurs observent les interactions entre les enfants et l'impact des activités sur leur comportement et leur engagement
- Retour des enfants : mise en place de questionnaires ou temps d'échanges pour recueillir les avis des enfants sur les activités proposées
- Evaluation formatives : à travers l'analyse des progrès des enfants sur des activités régulières qui permettent d'observer leur évolution et l'acquisition de différentes compétences.

### Suivi de l'évaluation des objectifs éducatifs et pédagogiques

- Avec l'organisation de bilans réguliers avec l'équipe pédagogique pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés et identifier les points à améliorer
- A travers des sondages et enquêtes auprès des parents sur leur satisfaction concernant l'accueil et les activités
- En organisant des réunions d'information, des temps de rencontres pour présenter le projet pédagogique et recueillir les retours des familles sur son application

Les bilans et différentes phases d'évaluation ont pour but d'améliorer le travail de chaque professionnels et de rendre l'accueil des enfants le plus agréable et adapté possible.

## L'évaluation de l'équipe :

L'évaluation de l'équipe d'animation par la direction est un processus essentiel pour renforcer la qualité du service proposé dans le cadre d'un accueil périscolaire.

Cette démarche inclut une autocritique de la direction concernant la gestion quotidienne des activités, le vécu de la journée tant par les animateurs que par les enfants.

Deux fois par mois, une réunion de débriefing est organisée pour recueillir les impressions des animateurs sur leurs expériences. Cela permet d'évaluer leur satisfaction vis-à-vis de la direction et de son soutien, d'identifier d'éventuelles critiques sur les propositions faites et ajuster les pratiques si nécessaire.

Au cours de ces réunions, les animateurs sont invités à effectuer une autocritique de leur propre pratique. Ils partagent leurs ressentis sur les activités menées, les interactions avec les enfants et la gestion de conflits éventuels. Par exemple, un animateur peut faire le constat d'une journée où certains enfants ont été particulièrement insolent, ce qui a pu créer des tensions au sein du groupe. Ces échanges permettent à la direction d'obtenir une vision précise des difficultés rencontrées, comme des problèmes de comportements, des situations conflictuelles afin de trouver des leviers d'actions.

L'analyse de la direction par rapport au travail des animateurs est aussi cruciale. Elle implique une observation régulière des activités et un retour constructif sur les interventions des animateurs. La direction peut ainsi reconnaître les efforts fournis et proposer des pistes d'amélioration lorsque des difficultés sont relevées.

L'évaluation s'étend également à la communication avec les parents, qui est un aspect fondamental du fonctionnement d'un accueil périscolaire. Les animateurs sont encouragés à réfléchir sur les échanges qu'ils ont eus avec les familles : ont-ils réussi à transmettre les informations nécessaires sur les activités ? Y a-t-il eu des points de vigilance, comme des préoccupations des parents concernant le comportement de leur enfant ou des questions sur l'organisation des activités ?

La direction doit alors évaluer si les canaux de communication sont efficaces et si des améliorations peuvent être apportées, par exemple en proposant des réunions d'informations régulières ou en utilisant des outils numériques pour faciliter le partage d'informations.

En somme, cette évaluation permet d'instaurer un cycle d'amélioration continue au sein de l'équipe d'animation, en tenant compte des besoins des enfants, des attentes des parents et en offrant un espace de réflexion et de développement professionnel aux animateurs.

